



EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N°8 :

CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE
FINANCEMENT – PRESTATIONS DE
SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS ET
PERISCOLAIRES

Séance ordinaire du 22 Septembre 2020

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 22 septembre 2020

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 31

Absent : 0

Excusés : 4

Présents : Patrick BOBET, Fabienne DUMAS, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Armelle BARTHELEMY-ABAZIOU, Daniel BALLA, Nathalie SOARES, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Benjamin DUGERS, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Violette LABARCHEDE, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Sarah DEHAIL, Damien ROUSSEAU, Janine ZUROWSKI, Didier PAULY, Claire LAYAN, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Valérie BARLOIS – LEROUX (à Françoise COSSECQ), Michel MENJUCQ (à Maël FETOUH), Bruno QUERE (à Violette LABARCHEDE), Géraldine AUDEBERT (à Alain MARC)

Absent :

Secrétaire : Marie E. DA ROCHA

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2020

DOSSIER N° 8 : CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT – PRESTATIONS DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS ET PERISCOLAIRES

RAPPORTEUR : Gwénaél LAMARQUE

La ville du Bouscat et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Gironde sont conventionnellement engagées depuis 2008 par le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), reconduit en 2016 pour 4 ans. Contribuant au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans, ce contrat d'objectifs et de financement est arrivé à échéance le 31 décembre 2019.

Suite à la réforme des prestations de services de la CAF, ces dernières découlant du CEJ sont désormais intégrées à la nouvelle Convention Territoriale Globale (adoptée lors du conseil municipal du 28 janvier 2020). En vertu de l'avenant à la CTG signé le 20 juillet 2020, celle-ci sera déclinée en conventions d'objectifs et de financement propres à chacun des gestionnaires percevant des prestations de services. Ainsi, les prestations de services « Extrascolaires » et « Périscolaires » doivent faire l'objet d'un conventionnement spécifique pour une durée de 4 ans.

Dans le cadre des conventions d'objectifs et de financement « Extrascolaires » et « Périscolaires » la Ville perçoit des subventions d'un montant de 200 000 € par an.

Ainsi,

VU le Code Général des collectivités Territoriales,
VU le Code de l'aide sociale et des familles,
VU le contrat Enfance Jeunesse signé le 8 septembre 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :
35 voix POUR,

Article 1 : Approuve les termes des conventions d'objectifs et de financement « extrascolaires » et « Périscolaires » ci-annexées entre la Ville du Bouscat et la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde pour les années de 2020 à 2023,

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions et tous documents utiles à ce dossier.

Fait et délibéré le 22 Septembre 2020

LE MAIRE,



Patrick BOBET

V. 1
27